

NOS MISSIONS

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

CONSEILLER LES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

PROMOUVOIR UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

EXPERTISER LES TRAVAUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF)

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

GARANT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture.

L'ARCHITECTURE EN LOT-ET-GARONNE

330 159 HABITANTS Carrefour d'entités géographiques naturelles et humaines, le département est situé au cœur du Bassin aquitain, aux portes du Toulousain, du Quercy, de la Guyenne et de l'Armagnac. Son architecture mélange savamment les matériaux de brique et de pierre calcaire de ces régions.

5 360 KM²

62,2 HAB./ KM²

319 COMMUNES

13 EPCI

Le paysage et le patrimoine de Lot-et-Garonne portent la qualité et les valeurs durables de son cadre de vie et de son économie. Près de deux cent communes du département sont concernées par un espace protégé : site inscrit ou classé, monument historique et ses abords ou site patrimonial remarquable.



Château Henri IV - Nérac ©UDAP47

PAYSAGES

Les paysages de collines et de coteaux sont traversés par les larges vallées ouvertes par les cours d'eau abondants – Garonne, Lot et Dropt – bordés de terrasses hautes et basses et de plaines inondables. Axes de communication, elles accueillent les villes centres tandis que les villages choissent les hauteurs. Les bastides, de composition orthogonale et de construction rapide, témoignent d'une économie médiévale viticole et spéculative.

L'espace rural est dominé par une agriculture diversifiée de vergers, céréales, vignes et prairies d'élevage. Les terres cultivées sont ponctuées de belles constructions.

Le paysage jardiné est souvent comparé à celui de la Toscane. Les forêts occupent les limites du département : les pinèdes des Landes et les châtaigneraies du Quercy et de la Dordogne.



Peinture Eglise Saint Eutrope - Allemans du Dropt ©UDAP47

Cependant, le fort étalement du peuplement qui marque le nouveau siècle, s'oppose au dépeuplement qui pesait sur les villages au XXe siècle. «L'exode urbain» touche les centres anciens. Les sites naturels et bâtis ponctuent ces espaces liminaux et en sont les repères à préserver.



NOUS CONTACTER

UDAP du Lot-et-Garonne
2 bis rue Etienne Dolet
47000 AGEN

Accès aux personnes à mobilité réduite

05.53.47.08.42

udap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr
urbanisme : ads.udap47@culture.gouv.fr



Locaux UDAP 47 ©UDAP47

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi
de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

PERMANENCES DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Communauté de Communes Bastides en Haut
Agenais Périgord à Monflanquin
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
à Casseneuil

VOS INTERLOCUTEURS À L'UDAP 47

CHEF DE L'UDAP 47, ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)
Philippe GONZALÈS

PÂTRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

ABF : Philippe GONZALÈS
ADMINISTRATIF : Cécile FANEAU

DOCUMENTS D'URBANISME

TECHNICIEN : Stéphane BUCHET

MONUMENTS HISTORIQUES

INGÉNIEUR : À nommer
TECHNICIENNE : Sophie MOUREAU
ADMINISTRATIF : Danièle LAVIGNE
udap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

AUTORISATIONS EN ESPACES PROTÉGÉS – ARCHITECTURE – PAYSAGE

TECHNICIEN : Stéphane BUCHET
TECHNICIENNE : Sophie MOUREAU
ADMINISTRATIF : Véronique de ZANET
ads.udap47@culture.gouv.fr



udap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

05.53.47.08.42

atlas.patrimoines.culture.fr

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/>

Drac-Nouvelle-Aquitaine



drac
nouvelle
aquitaine

47

UDAP | Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine

LOT-ET-GARONNE



Cloître - Marmande ©By Jacques MOSSOT - Own work, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=35360686>